

N/REF : 28/08/2024 12H00 C:024366 I:35554
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 28/08/2024 à 12H00

IMMOSQUARE

30, RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : COPRO CHATELLIERE
34, 36, 38 RUE DU VERCORS
38320 EYBENS

St Martin-H, le 06 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 34, 36, 38 RUE DU VERCORS - TOUR A - LOCAL POUBELLES
CONTACT MME NOEL 06 76 93 98 75
MOTIF : INTERVENIR POUR LE DEBOUCHAGE DU REGARD DANS LE LOCAL POUBELLE
Donneur d'ordre : Mme T BONNEFOY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 30/08/2024 A 8H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOCAL POUBELLE DU BATIMENT
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA GRILLE DU REGARD SANS RESULTAT
NOUVELLE TENTATIVE A PREVOIR + PRESENCE D'EAU IMPORTANTE

LE 06/09/2024 A 9H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOCAL POUBELLE DU BATIMENT
DEBOUCHAGE PARTIELLE DE LA GRILLE DE SOL
PASSAGE HAUTE PRESSION
BUTEE A 1 METRE

PREVOIR DE DECELER LA GRILLE DE SOL DU LOCAL POUBELLE POUR EFFECTUER UN
PASSAGE CAMERA CAR SUSPICION DE CASSE
MERCI DE NOUS REFAIRE UN BON DE COMMANDE POUR INTERVENIR A NOUVEAU

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 06/09/24 à 11H00 Mme T BONNEFOY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	176,90	176,90
TOTAL H.T.				353,80
T.V.A. a 10,00%				35,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>389,18</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN